

Votre régime frais de santé en chiffres en 2024

Synthèse du rapport sur les comptes - Exercice 2024 prevoyancepharma.com

Ce document présente la synthèse des comptes 2024 du régime santé des anciens salariés qui ont été approuvés par le comité paritaire de gestion du 27 mai 2025.

Faits marquants

Au 31/12/2024, le régime santé des anciens salariés compte environ 17 000 anciens salariés et près de 2 000 ayants droit.

Les cotisations du régime RPC ont évolué au 01/01/2024 (+5,5 %). L'abondement dont bénéficiait certains retraités, selon les conditions de niveau de revenu de remplacement définies par l'accord, a également été revu à la hausse.

Les évolutions du régime de Sécurité sociale ont entraîné des impacts sur le votre régime complémentaire, en particulier :

- la réduction du remboursement de la Sécurité sociale en soins et prothèses dentaires à compter du 15 octobre 2023 (le régime RPC compense intégralement la moindre intervention du régime de base)
- l'augmentation du tarif des consultations du secteur 1 et des médecins signataires du dispositif OPTAM à compter du 1^{er} novembre 2023
- l'évolution du dispositif "Mon soutien Psy" avec une augmentation du prix des consultations (dorénavant 50 €) et du nombre de consultation remboursés (12 en lieu et place de 8) et quelques augmentations modérées des professions paramédicales.
- et l'augmentation de certains tarifs des professions paramédicales

Les prestations du régime sont en hausse, +1,4 % à effectifs constants.

Les résultats santé 2024 sont de nouveau excédentaires et affiche un indicateur P/C ("Prestations" sur "Cotisations nettes") très proche de l'équilibre, à 99 %, soit une amélioration de 3,3 points par rapport à l'exercice 2023 (pour rappel, P/C 2023 = 102,3 %)

La cotisation du régime RS a, quant à elle, été augmentée de 20 %, et ce afin de prendre en compte la mise en place de la garantie implant.

Il est rappelé que les cotisations du régime des anciens salariés n'évoluent pas en fonction de l'âge et que les retraités dont le revenu de remplacement est inférieur à 31 200 € par an bénéficient d'une réduction de leur cotisation santé de 186 € à 360 € par an selon leur revenu et que ces montants avaient été relevés en 2024.

Frais de gestion et d'assurance

Les frais de gestion et d'assurance s'établissent à :

- Frais de cotisation : 6,40 % des cotisations nettes de taxes
- Frais liés au financement des services santé : 3,30 € par assuré par an
- Frais de promotion et de suivi technique et juridique du régime : 0,14 % des cotisations nettes de taxes

soit **6,78 % au total**

Régime santé des anciens salariés



Cotisations

20,64 M€ HT à charge des anciens salariés

2,54 M€ prélevés sur la réserve de couverture



Charges de prestations

21,00 M€



Réserves

Réserve générale : 10,63 M€

Réserve de couverture : 54,71 M€



**16 949 anciens salariés
1 901 ayants droit**

Les données présentées dans le document se réfèrent à l'exercice 2024 pour le régime professionnel conventionnel (RPC) et le régime supplémentaire (RS) des anciens salariés de l'industrie pharmaceutique.

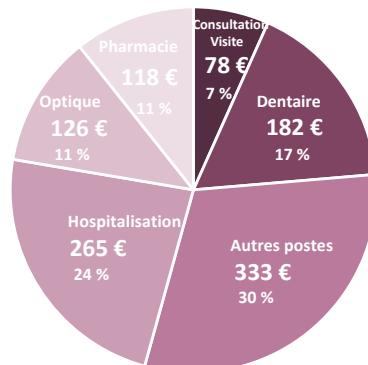
Comptes 2024

Les résultats des régimes RPC et RS sont excédentaires et proches de l'équilibre, soit des cotisations nettes équivalentes aux prestations. Les frais de gestion et de pilotage du régime sont très compétitifs à hauteur de 6,78 % des cotisations HT et les prestations versées représentent 91 % des cotisations HT. La réserve de couverture d'un montant de 54,71 M€ au 31 décembre 2024 permet de financer une réduction de cotisation santé pour les anciens salariés avec un revenu de remplacement inférieur à 31 200 €.

Réserve de couverture	en M€
Réserve de couverture au 01/01	52,56
Dotation par le fonds collectif	3,04
Financement de l'abondement de l'année	- 2,54
Produits financiers	1,65
Réserve de couverture au 31/01	54,71

Comptes santé (RPC+RS)	en M€
Cotisations HT payées par les anciens salariés	20,64
Abondement financé par la réserve de couverture	2,54
Total cotisations HT	23,17
Frais de gestion	1,57
Charge de prestations	21,00
Résultats technique et financier en % des cotisations HT	0,61
en % des cotisations HT	
2,61%	

En moyenne chaque assuré a bénéficié de : 1 102 € de remboursements sur l'année



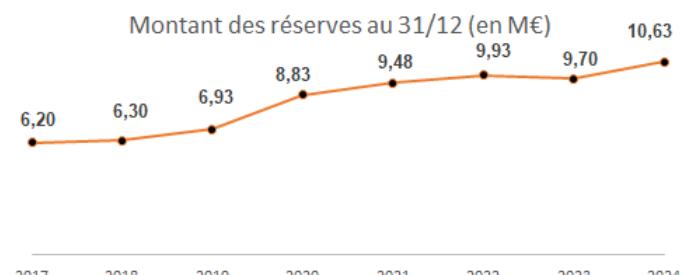
Le remboursement moyen a évolué d'environ 2 % entre 2023 et 2024 (1 102 € / 1 080 €)

Les postes optique, dentaire et aides auditives bénéficient désormais du 100 % Santé. Les autres postes comprennent notamment les analyses, la radiologie, les auxiliaires médicaux ou les actes de spécialistes, les prothèses auditives et les appareillages.

Évolution des réserves

Au 31 décembre 2024, le régime dispose de 10,63 M€ de réserves, soit 45,89 % des cotisations des anciens salariés acquittée au titre de l'année 2024.

Réserves santé	en M€
Réserves d'ouverture	9,70
Résultat de l'année	0,60
Produits financiers nets	0,33
Réserves santé au 31/12/2024	10,63
en % des cotisations HT	45,89 %



Perspectives 2025 et 2026

Suite à la mise en concurrence relative à la recommandation, les partenaires sociaux de la branche ont renouvelé, **à compter du 1^{er} janvier 2025**, l'Apgis pour assurer le régime frais de santé. Les évolutions des cotisations santé 2025 des anciens salariés ont été mesurées, à hauteur de +3,5 % et les barèmes d'abondement ont été revus.

Les prestations Haut degré de solidarité ont été améliorées en 2025 au titre :

- des troubles de l'orientation et de l'alimentation
- des dépistages
- des aidants et coups durs

A compter du 1^{er} janvier 2026, des aménagements du régime de base seront probablement mis en œuvre pour réduire le déficit de l'Assurance maladie avec des impacts à prévoir sur les régimes santé.